



La Municipalité a décidé d'offrir une participation financière de Frs 50.- par enfant, domicilié à Villeneuve (jusqu'à l'âge de 16 ans révolus) sur l'acquisition d'un abonnement de ski "Magic Pass".

Pour mémoire, cet abonnement est valable dans 30 stations de skis en hiver, et en été pour certaines d'entre elles.

Remboursement des Frs 50.- sur présentation de la quittance du paiement à la bourse communale.

Infos supplémentaires et vente ici :

[www.magicpass.ch](http://www.magicpass.ch)

Pour les retardataires, votre Magic Pass 2019/2020 est désormais disponible à CHF 429.-/adulte **et reste au prix de CHF 269.-/enfant jusqu'au 13 mai midi!**



8 avril 2019/YCX